

CONSEIL D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Ernest Renan – le 21 octobre 2021 à 18h00

Participants :

Pour la mairie :

- **Anne Fommarty** - Adjoint au Maire délégué aux Affaires scolaires et aux Centres de loisirs
- **Marie-Agnès Marquis** - Responsable adjointe aux Affaires scolaires

Pour les associations de parents d'élèves :

- **FCPE Renan Demain** – 4 représentants présents
- **APELGC** – 10 représentants présents

Pour l'école Ernest Renan Élémentaire :

- **Madame Manfroy** – Directrice de l'établissement
- **Sylvain Vincent** - Responsable du centre de loisirs
- **Tous les enseignants** sont présents

Mme BRAMONT – CPA	Mme TOULOUZE – CPB	M. HERR – CPC
M. VIRLOUVET – CE1A	Mme RAMIS – CE1B	Mme GUTHMANN – CE1C
Mme MARCHAND – CE2A	Mme AUPETIT – CE2B	Mme DAIN – CE2C
Mme BONNEFOND – CM1A	Mme LOSTE DOLEANS – CM1B	M. L'HELGUEN – CM1C
Mme TOUS – CM2A	Mme BERTRO – CM2B	Mme THEIL VERIN – CM2C

1/ La vie de l'école

Présentation de l'équipe enseignante

Un tour de table est réalisé en séance.

Le périscolaire

M. Vincent est le nouveau directeur du périscolaire. Avec son équipe, il est en charge :

- de la garderie matin (environ 30 enfants) avec des activités libres.
- de la pause méridienne (environ 330 enfants). Les enfants sont répartis par classes. Des ateliers sont prévus et en cours d'organisation.
- de la garderie du soir (de 60 à 90 enfants), avec un temps libre car les départs sont échelonnés à partir de 18h00.
- le vendredi, il n'y a pas d'étude mais temps libre, il y a environ 180 enfants.
- le mercredi il y a entre 210 et 230 enfants le matin et de 150 à 180 enfants l'après-midi. Des modules sont proposés le matin et des ateliers ou activités libres l'après-midi. Des navettes sont mises en place pour les activités extra scolaires des 80/90 enfants concernés de Renan élémentaire sur les horaires 9h45 - 11h30 et 14h00 - 16h00.

Les effectifs

Cette année, il y a 401 élèves contre 388 l'année dernière :

- CP 27/27/28
- CE1 27/27/27
- CE2 27/26/26

- CM1 26/26/26
- CM2 27/27/27

Les classes sont chargées, en particulier chez les CP qui sont très nombreux (habituellement les classes sont plutôt à 25 élèves). Il y a eu de nombreuses inscriptions pendant les grandes vacances en CP. L'élémentaire Renan est la seule école de la Garenne Colombes où il y a plus d'élèves que l'année dernière. En moyenne sur la commune, il y a 7% d'élèves inscrits en moins sur le primaire (maternelle et élémentaire). Cela est dû à des départs en province, ou dans le privé, ou à un effet démographique naturel de la population.

Elections des représentants des parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le vendredi 8 octobre 2021.

Le taux de participation est de 34,4% de participation. Seuls 18 votes ont été fait en présentiel. Il sera décidé lors du dernier conseil d'école de l'année si les élections 2022 resteront mixtes ou uniquement par correspondance.

Une quarantaine de votes n'ont pas pu être comptabilisés. Ils étaient non conformes aux directives et ont donc été écartés du scrutin (enveloppes non signées ou sans respect de l'anonymat).

Sur les 219 suffrages exprimés, il y a eu 67 votes pour la FCPE et 152 pour l'APELGC, soit 5 sièges pour la FCPE et 10 pour l'APELGC.

Le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

La représentante du RASED à la Garenne Colombes est la psychologue scolaire. Elle aide l'équipe enseignante à identifier des enfants en difficultés scolaire ou qui sont à surveiller. Elle prend un temps d'observation dans toutes les classes et fait le point avec les enseignants sur les enfants à suivre. Ensuite, un entretien est réalisé avec les enfants concernés, seuls ou accompagnés de leurs parents. Puis une orientation vers des personnels compétents ou établissements spécifiques est proposée (pédopsychologue, orthophoniste).

Elle est présente 2 demi-journées par semaine et peut venir pour des RDV en dehors de ces créneaux. Elle est à temps plein sur la Garenne Colombes et couvre toutes les écoles.

Ses coordonnées seront transmises par Mme Manfroy, les parents peuvent la contacter en cas de besoin.

Le règlement intérieur

Jusqu'à présent il était uniquement disponible sur le blog de l'école. Mme Manfroy propose une mise à jour du règlement, plus courte que la précédente, et présentée en séance pour validation par le conseil d'école.

Voici les modifications principales et quelques recommandations ou rappels des enseignants :

- Simplification des rappels des horaires de l'école (classe et périscolaire).
- Clarification sur la présence obligatoire des élèves et description des procédures en cas d'absence des élèves.
- Rappel du processus d'inscription en ligne – toute modification ne peut être que pour justification médicale. Il est rappelé que les modifications orales données par des parents le matin doivent être exceptionnelles car cela a des impacts en termes de responsabilité et de gestion interne de l'école. Une dizaine de messages sont laissés chaque matin, il peut y avoir des oublis.
- De même, il est rappelé aux parents (ou à la personne qui doit récupérer les enfants) de s'assurer d'être à l'heure à la sortie des classes à 11h30 et 16h30. S'il n'y a pas d'inscription faite au déjeuner ou au goûter/étude, les enfants sont sous la responsabilité unique des parents même s'ils ne sont pas encore arrivés, et non de l'école. Bien que le personnel de l'école surveille la sortie et reste vigilant, il peut y avoir des enfants qui échappent à leur vigilance.

- Les enseignants rappellent qu'ils ne peuvent pas laisser sortir un enfant seul qui est inscrit à la cantine ou au goûter/étude sans un mot des parents dans le carnet de correspondance pour le confirmer.
- Pour prendre rendez-vous avec l'enseignant, il est impératif de faire la demande dans le carnet de correspondance. En cas de besoin, un rendez-vous avec la directrice peut être demandé, après avoir rencontré l'enseignant.
- L'assurance scolaire, responsabilité civile (accidents causés) et individuelle corporelle (accidents subis) est obligatoire notamment pour les sorties de classe.
- Les éléments et jeux autorisés en récréation sont rappelés. Les règles sont alignées avec celles du périscolaire.
- Suppression des paragraphes sur la coopérative, les fédérations de parents d'élèves, les devoirs.
- Les téléphones portables et objets connectés sont interdits à l'école et pendant les classes transplantées. Ils seront confisqués et rendus aux parents en fin d'année scolaire.
- Rappel, les médicaments sont interdits à l'école, sauf en cas de PAI.

La nouvelle version du règlement intérieur sera collée dans les cahiers de liaison avec signature des parents requise.

Les APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Le dispositif est maintenu et organisé les lundis et jeudis de 11h35 à 12h05, actuellement par petits groupes de 4 à 5 élèves. Il s'agit de soutien scolaire pour ceux qui en ont besoin ou pour continuer des projets scolaires.

Les ateliers qui se font sur le temps de la pause méridienne devraient être reconduits cette année, mais il y a un manque de personnel du périscolaire à ce jour (3 personnes).

Pendant la pause méridienne ce dispositif permet de séparer la classe en 3 petits groupes : $\frac{1}{3}$ de la classe est dans la cour, $\frac{1}{3}$ à la cantine et $\frac{1}{3}$ en atelier.

L'EPS et la musique

L'année est divisée en 5 périodes d'activités avec un intervenant pour des activités terrestres (sport ou autre) ou aquatiques (piscine).

Les CP et CE1 auront notamment une période d'escrime.

Toutes les classes iront à une séance à la patinoire sauf la classe de CM1 B (par choix de l'enseignant).

Les 2 intervenantes musiques sont maintenues dans l'école, avec une séance de 45 min par semaine.

Les études

Chaque soir, entre 144 et 182 élèves sont inscrits à l'étude (en moyenne 155 élèves). Depuis le début de l'année cela représente 7 à 8 salles d'étude, soit environ la moitié de l'école, versus 5 à 6 l'année dernière. Par exemple, Le lundi 4 octobre il y avait 144 élèves et le lundi 18 octobre il y en avait 157.

Les études sont faites sur la base du volontariat par les enseignants qui connaissent seulement le matin même combien d'enfants sont inscrits à l'étude.

Les parents inscrivent les enfants à l'étude au moins 3 jours à l'avance. L'APELGC demande à la mairie de partager avec l'école le nombre d'enfants inscrits plus tôt (2 jours avant) pour que les enseignants puissent s'organiser. Madame Fommarty va voir ce qu'il est possible de faire.

2/ Les projets pédagogiques :

Le projet d'école

Les projets d'école sont rédigés pour 4 années. L'inspectrice demande qu'il y soit intégré au moins 1 fiche/action sur l'amélioration du climat scolaire. Ce point est respecté avec la carte de conduite qui sera

remise dans le carnet de correspondance. Une autre fiche/action est en cours de réflexion.

Le projet de l'année

Le projet de l'année est sur le thème de la bande dessinée et de la Belgique. Voici quelques activités proposées :

- Chants d'artistes belges ou sur le thème de la Belgique ou des bandes dessinées,
- Visite prévue de l'exposition « ça bulle au musée » à Colombes,
- Une journée à thème sera organisée,
- les CE2, CM1, CM2 sont allés au théâtre de La Garenne Colombes pour assister au spectacle "Fables Opéra", proposé par la Maîtrise des Hauts de Seine ([plus d'informations ici](#)). C'est un spectacle d'enfants en costume sur le thème des Fables de La Fontaine.
- Cinécole va reprendre dans la ville pour toutes les écoles, 2 projections sont prévues pour chaque classe. Les CP et CE iront voir le Grand méchant renard et Babe le cochon devenu berger. Les CM iront voir Croc Blanc et La petite princesse.
- Participation au concours de la BD scolaire, organisé par le ministère de l'éducation nationale.
- Les 30 novembre, les enfants iront au Théâtre pour voir un spectacle de théâtre et de chant, le Petit chaperon rouge.

Les classes transplantées

Tous les ans, les classes de CE1 et CM1 sont prioritaires pour partir en classe transplantée. En raison de la crise sanitaire, les classes de CE1 et CM1 n'ont pas pu partir depuis 2 ans.

Cette année, les CE1 partent à Houlgate en binôme de classe.

- Les classes de Mme Ramis (CE1) et de Mme Ghutmann (CE1) partiront du 9 au 13 mai 2022
- Les classes de M. Virlouvét (CE1) et Mme Theil Verin (CM2) partiront du 16 au 20 mai 2022

Les CM1 partiront du 14 au 18 mars 2022 pour un séjour sur le thème de l'énergie et des gestes éco-citoyens, en Bretagne. Une dérogation a été obtenue malgré les recommandations de Mme Jeanjean, l'inspectrice de l'académie.

Mme Jeanjean n'a autorisé les classes transplantées à Houlgate qu'à partir de fin mars 2022 en raison de la situation sanitaire. De ce fait, le nombre de semaines disponibles pour ces séjours est très restreint et le nombre de classes qui a la possibilité de partir est alors réduit.

Une demande conjointe de la part des enseignants de CM2 et de l'APELGC a été faite auprès de la mairie pour faire partir les 2 autres classes de CM2 qui n'ont pas pu partir l'année dernière en raison du contexte sanitaire.

3/ Sécurité et santé :

Le protocole sanitaire lié au COVID

Les Hauts de Seine sont toujours en niveau 2. Le port du masque est notamment obligatoire en intérieur mais pas à l'extérieur. Les classes ne peuvent être mélangées qu'à l'échelle des niveaux sauf lors des études.

De ce fait, lors de l'absence d'un enseignant non remplacé, les élèves ne peuvent être répartis que dans les autres classes du même niveau. Pour l'élémentaire Renan, cela suppose une répartition de la classe en 2 soit 13/14 élèves supplémentaires dans des classes de 27 élèves. 40 élèves au total n'est pas gérable.

Dans ce contexte spécifique, il est donc demandé aux parents de garder ou faire garder leurs enfants par leurs propres moyens. L'APELGC précise qu'il est compliqué de garder les enfants à la maison, même pour les parents qui télétravaillent. Au cas par cas, l'école peut accueillir quelques enfants.

Des détecteurs de CO2 ont été installés cet été. Ils se déclenchent beaucoup plus souvent que ce que l'on aurait pu imaginer et nécessitent l'ouverture des fenêtres. Les enseignants respectent les consignes d'aération 5 minutes par heure, pendant les récréations et à l'heure du déjeuner.

Il n'y a eu aucun cas COVID dans l'école, seulement quelques cas contacts (extérieurs à l'école) détectés depuis le début de l'année.

Exercice d'évacuation incendie et PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Le 1er exercice incendie a eu lieu le 23 septembre 2021. Tout le monde était prévenu. L'évacuation s'est bien déroulée, en moins de 3 minutes.

Le 1er exercice PPMS (risque intrusion) aura lieu le 23 novembre 2021.

Dépistage des CP

Le dépistage des CP est proposé mais pas obligatoire. Cette année, le dépistage concerne la vue de loin, l'audition, le poids et la taille. Les parents seront informés du jour de la visite et les enfants devront apporter leur carnet de santé

En cas de détection d'anomalie, les parents sont prévenus et il est suggéré d'aller demander un avis médical.

4/ La coopérative scolaire

En début d'année, le solde en banque de la coopérative scolaire était de 11 254€.

L'appel aux dons réalisé en octobre 2021 a permis de collecter 8 477€. Mme Manfroy remercie les familles pour leurs dons.

L'argent de la coopérative va servir à financer tout ou partie du spectacle du petit chaperon rouge, l'équipement des 4 dernières classes qui n'ont pas de vidéo projecteur, du matériel sportif

Pour conclure, les prochains conseils d'école auront lieu les mardi 1^{er} février 2022 et lundi 23 mai 2022.